

# Commission Locale de l'Eau du SAGE Thou-Ingril

8 février 2022 | 14h – 17h

## Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ Excusé/ Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	P	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	P	
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSCH	E	Monsieur Cédric RAJA
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	P	
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	A	
	Mairie de Gigean	Monsieur Jacques BERGE	P	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	P	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	A	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	P	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	P	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	E	Monsieur Josian RIBES
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	P	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	P	
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	P	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thou	Madame Maryalis CAMEL	E	Monsieur Michel GARCIA
	Sète Agglopol Méditerranée	Monsieur François COMMEINHES	E	Monsieur Vincent SABATIER
	Sète Agglopol Méditerranée	Monsieur Max SAVY	P	
	Sète Agglopol Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopol Méditerranée	Monsieur Nicolas GOUDARD	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Gwendoline CHAUDOIR	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	A	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Serge GUIDEZ	A	
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P		
Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	P		
Syndicat Mixte du SCOT du	Monsieur Serge PESCE	A		

	Biterrois			
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGO	P	
<b>Usagers</b>	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc Roussillon		A	
	Prud'homie de Thau-Ingril		A	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée		E	
	Association des pêcheurs amateurs et plaisanciers de Sète		A	
	Société nautique du bassin de Thau - Alliance Bassin de Thau		A	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur André Deljarry, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault	E	Madame Nerte de Mauleon
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Céline Michelon, élue	P	
	Coop de France LR	Madame Nerte de Mauleon, vice-Présidente caves Richemer	P	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Emilie Varraud, Directrice	P	
	Société de protection de la nature du bassin de Thau		A	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Gérard Bailleul	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels		A	
	Comité départemental du Tourisme		E	
	Voies navigables de France		E	
<b>Etat et ses établissements publics</b>	Préfecture de l'Hérault	Monsieur Eric BOUSQUET	P	
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	P	
	Agence Régionale de Santé	Madame Catherine MOREL	P	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Monsieur Jean-Luc RIVIERE	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		A	

<b>Autres personnes présentes</b>	
Monsieur Marc COUSTOL	SBL
Madame Caroline MULLER	Conseil Départemental 34
Monsieur Olivier ARCHIMBEAU	CAHM
Monsieur Stéphane ROUMEAU	SMBT
Monsieur Peter MULLER	SMBT
Madame Sonia SEJOURNE	SMBT
Madame Christine BONELLI	SMBT
Monsieur Christophe VIVIER	EPTB fleuve Hérault
Madame Ariane BLUM	BRGM
Madame Clarisse MARCEILLAC	SMBT
Madame Elise BOURRU	SMBT
Monsieur Sébastien THERON	CAHM
Madame Julie CATHERINOT	CA34
Monsieur Yvon IZIQUEL	SAM
Monsieur Jonathan NOUGAREDE	SAM

## **Rappel de l'ordre du jour**

14h00 **Accueil des membres de la CLE par son Président - Michel Garcia**

14h20 **Etude besoins ressources : présentation succincte des grandes phases et gouvernance de l'étude**

14h50 **Avis et recommandation émis par le bureau**

Avis sur le projet de ZAC Sainte Catherine à Poussan

Contribution à l'enquête publique préalable à la DUP de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

15h30 **Renouvellement de la CLE en juin 2022**

16h10 **Points divers**

Point d'information sur l'inversac toujours en cours – Ariane BLUM, BRGM

Point d'info sur les PPRE de la végétation des cours d'eau du BV – Clarisse MARCEILLAC, SMBT

Lancement du marché du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

Retour sur la formation sur le SAGE et sa gouvernance

Communication : lettre d'inf'eau du SAGE / documents disponibles sur le site web du SMBT

16h50 **Mot de clôture du Président - Michel Garcia**

## **Introduction**

Le Président de la CLE, Michel GARCIA, accueille les participants et procède à l'appel des personnes présentes en présentiel et en distanciel.

En guise d'introduction de séance, Monsieur GARCIA partage avec les membres de la CLE l'actualité des trois études en cours deancements à l'échelle du périmètre du SAGE. Le comité technique (COTECH) de l'étude besoins ressources pour sécuriser l'accès à l'eau douce pour tous les usages, s'est réuni à deux reprises et a validé les premiers éléments qui seront présentés aujourd'hui en CLE. Après deux négociations, le marché concernant le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau est sur le point d'être clôturé : un prestataire sera sélectionné fin février pour un démarrage de l'étude dès le mois de mars ou avril. Enfin le cahier des charges du plan de gestion stratégique des zones humides a été validé par son comité technique (COTECH) et le marché vient d'être lancé. Elise BOURRU présentera la structure de l'étude telle que rédigée dans le cahier des charges. D'autres études et travaux seront également menés cette année, dont il sera question prochainement en CLE ou via la lettre d'inf'eau du SAGE qui sera présentée ce jour en fin de séance. En matière de communication et de sensibilisation, plusieurs outils sont ou vont être développés au service des acteurs du territoire sur les différentes thématiques du SAGE. Ils seront présentés dans les points divers. Enfin, comme tous les six ans, la CLE sera renouvelée cette année à la fin du mois de juin. Les modalités de ce renouvellement seront présentées pendant la CLE.

Le Président propose ensuite de procéder à l'adoption du compte-rendu de la précédente réunion de la CLE, en date du 16 novembre 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Enfin, après la présentation de l'ordre du jour, le Président donne la parole à Elise BOURRU, qui présente le premier point.

**Les points suivants sont présentés dans le document *20220208 support CLE.pdf*.**

### **Etude besoins ressources : présentation succincte des grandes phases et gouvernance de l'étude**

Vincent SABATIER remarque que les 20% des ressources internes au territoire concernent surtout la source d'Issanka. Peut-on envisager une gouvernance sur la gestion de l'eau du Pli Ouest ?

Elise BOURRU indique que c'est effectivement l'une des sorties possibles de cette étude : des réflexions sur la gouvernance d'une ressource en eau telle que le Pli Ouest, une demande d'études complémentaires, etc.

Les membres de la CLE n'ont pas de commentaires sur le principe de gouvernance proposé, celui-ci fait donc consensus entre le COTECH de l'étude, le bureau de la CLE et la CLE.

### **Avis sur le projet de ZAC Sainte Catherine à Poussan**

Elise BOURRU précise que le bureau s'est réuni le 18 janvier pour émettre un avis : celui-ci est disponible sur le site web du SMBT.

Christophe MORGO demande combien de nouveaux habitants cela représente-t-il.

Sylvain BARONE indique qu'il s'agira de 600 nouveaux logements.

Éric BOUSQUET explique que cet avis de la CLE a été sollicité fin novembre 2021 dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale. Il précise concernant le délai d'instruction qu'il faut compter environ deux à quatre mois pour l'examen du dossier une fois complété par le porteur de projet, puis six mois pour l'enquête publique et la phase de décision relative à la demande d'autorisation environnementale. Le projet pourra être autorisé au plus tôt à la fin de l'été 2022.

Vincent SABATIER fait part d'une réflexion sur l'alimentation et la gestion de la ressource en eau. Le territoire deviendrait encore plus dépendant de l'extérieur par rapport à la ressource en eau, comment est-ce pris en compte ?

Éric BOUSQUET répond que le dossier d'autorisation environnementale prend en compte ces problématiques : respect du PLU, du SCOT et du SAGE.

## **Contribution à l'enquête publique préalable à la DUP de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan**

Elise BOURRU précise que la CLE n'était pas obligée de se prononcer dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, mais le bureau a choisi de le faire à défaut de pouvoir réunir la CLE à temps. La CLE sera sollicitée pour émettre un avis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Josian RIBES demande quelle est la portée des préconisations de la CLE. Quelles sont les obligations de prise en compte de ces observations ?

Michel GARCIA répond que la contribution à l'enquête publique est étayée et détaillée, faisant appel à une réelle expertise, et devrait donc être étudiée avec considération. La CLE aura également un vrai rôle à jouer lors de l'autorisation environnementale.

Vincent SABATIER ajoute que la CLE s'engage dans les avis qu'elle rend, et espère que chaque acteur concerné a contribué à sa façon sur ce sujet. Les éléments techniques fournis par la CLE sont possiblement de nature à déstabiliser ce projet.

Véronique CALUEBA précise que dans la contribution de la CLE il est bien fait mention d'une inquiétude de la part de la CLE quant aux impacts prévisibles de ce projet sur les différentes thématiques sur lesquelles elle est compétente.

Jean-Luc RIVIERE indique qu'un enquêteur ne peut pas vraiment passer outre l'avis de la CLE lorsqu'il fait référence à des dispositions validées par la CLE dans le PAGD du SAGE, et encore moins passer outre le règlement qui est un document opposable aux tiers.

## **Renouvellement de la CLE en juin 2022**

Michel GARCIA remarque que les mandats des CLE ne sont pas forcément calés sur les élections, notamment les élections municipales, et pense qu'il serait plus intéressant de les synchroniser.

Il y a trop d'absences au sein du collège des usagers, il y aura donc des changements à ce niveau-là davantage que pour les autres collèges. Certaines associations ont d'ores et déjà proposé leur

candidature pour intégrer la CLE : si les membres de la CLE connaissent une structure intéressée par cette démarche, elle peut faire part de sa candidature auprès de l'animatrice du SAGE.

## **Point d'information sur les plans pluriannuels d'intervention de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant**

Clarisse MARCEILLAC, technicienne rivière au SMBT, présente ses missions dans ce domaine.

Michel GARCIA précise que l'idée de l'entretien des ripisylves est qu'il soit raisonné et raisonnable. Il y a un gros travail de communication à poursuivre. Sur la partie amont de la Vène par exemple, une association a éliminé beaucoup trop de végétation par manque de connaissances en pensant bien faire.

Rémi BARTHES précise que sur le ruisseau de Nègue-Vaques, il y a beaucoup de ronces et de cannes de Provence : cela pourrait être un facteur d'incendie si ce cours d'eau n'est pas entretenu.

Michel GARCIA répond qu'il faut trouver un juste milieu entre ces deux problématiques : les risques d'incendie et d'inondation. En effet la ripisylve réduit les risques et impacts d'une crue ainsi que l'érosion des terres aux alentours du cours d'eau.

Christophe MORGO demande si la commune de Villeveyrac va devoir entretenir elle-même le Pallas car ce n'est pas fait pour l'instant.

Clarisse MARCEILLAC précise que les travaux à proximité des zones urbaines sont pour le moment priorités.

Christophe MORGO ajoute que les travaux au niveau du centre équestre auprès de la Vène n'ont toujours pas été réalisés.

Yvon IZIQUEL répond que des éléments de réponse ont été envoyés aux riverains dans cette zone.

Rémi BARTHES demande à qui revient le nettoyage du ruisseau de Nègue-Vaques puisqu'il sépare les communes de Mèze et de Montagnac.

Michel GARCIA rappelle que l'entretien des cours d'eau est de la compétence des EPCI, que ce n'est pas le rôle de la CLE mais qu'il s'agit aujourd'hui de donner des éléments d'information sur ce qui est en cours.

Céline MICHELON indique qu'il y a des incompréhensions entre les propriétaires et les agriculteurs d'une part, et ceux qui réalisent les travaux d'entretien d'autre part, concernant notamment la récupération du bois des arbres abattus. Il serait pédagogique et souhaitable de davantage expliquer et communiquer sur les travaux qui sont menés. D'autre part certains riverains estiment des travaux d'entretien nécessaires là où ils ne voient personne passer. Nombreux sont ceux qui se sentent lésés, un numéro serait utile en complément de l'adresse mail, et un déplacement auprès des riverains pour leur expliquer la nature des travaux et leur faire part du calendrier serait plus qu'utile.

Michel GARCIA reconnaît qu'il y a encore un gros travail de communication à faire auprès des riverains sur les travaux programmés sur les cours d'eau, et que ces remarques seront bien prises en considération notamment au sein de Sète Agglopolé Méditerranée.

Nerte DE MAULEON demande s'il y a un programme de plantation de ripisylve sur des secteurs du bassin versant.

Michel GARCIA précise qu'il existe des dispositifs de plantation de ripisylve avec par exemple le label Haie ou les PSE (Paiement pour Services Environnementaux) avec une liste d'essences à prioriser. Il n'existe en revanche pas de différence entre cours d'eau permanents et non permanents.

Jean-Christophe DALBIGOT indique à titre d'information qu'il y a un phénomène de malaïgue au niveau de l'embouchure du Pallas.

Michel GARCIA évoque la problématique des nitrates provenant de la STEP de Villeveyrac : les travaux sont en cours de démarrage et une nouvelle STEP sera construite, ce qui devrait remédier au moins en partie à cette problématique.

### **Point d'information sur l'inversac toujours en cours**

Ariane BLUM, Directrice Régionale Occitanie au BRGM, précise qu'un support avec des données clés sera fourni aux membres de la CLE.

Pour mémoire le phénomène d'inversac a débuté le 28 novembre 2020. Il s'agit d'un phénomène exceptionnel, dont les raisons sont la remontée du niveau de l'étang de Thau et des variations à la baisse du niveau de la nappe. Actuellement, la situation au niveau de la nappe est très déficitaire. Il y a eu un espoir au mois de novembre 2021 pour que le phénomène s'inverse mais les pluies n'ont pas été assez importantes. Le BRGM observe la situation et son évolution avec beaucoup de vigilance.

Vincent SABATIER s'interroge sur le moment auquel la CLE va s'exprimer sur ce phénomène et donner son avis sur les solutions à mettre en œuvre pour empêcher de prochains inversacs.

Ariane BLUM indique que le BRGM, en lien avec le SMBT, est en train d'explorer des mesures pour limiter ou empêcher ce phénomène d'inversac.

Michel GARCIA précise que le projet Dem'eaux Thau s'arrêtant au mois de juin cette année, ce sera un point d'étape avec la présentation de modèles aboutis, qui pourront être des supports de discussion lors d'une prochaine CLE à l'automne 2022, après le renouvellement.

Michel GARCIA interroge, au-delà de la modélisation, les possibilités d'expérimentation avec des essais réels pour remédier à tout inversac. Il est nécessaire d'anticipation des événements futurs de ce type et il faut qu'il y ait un discours commun entre toutes les communes concernées.

Éric BOUSQUET précise qu'il faut d'abord que l'inversac s'inverse pour pouvoir expérimenter quoi que ce soit. Il est possible de mettre en place des actions lourdes, mais elles nécessiteront une étude d'impact. Les modèles devront préciser quelles sont les différentes possibilités d'intervention notamment au niveau des baisses de prélèvement.

Stéphane ROUMEAU remarque que la baisse des prélèvements est forcément une piste à envisager, mais elle a de fait été déjà explorée depuis le démarrage de la pandémie puisque les thermes ont largement réduit leur consommation. Les économies d'eau sont nécessaires mais ne seront jamais l'unique solution.

Vincent SABATIER émet le souhait que l'ensemble des membres de la CLE puisse accéder à un bon niveau de connaissance sur les inversacs et autres phénomènes hydrogéologiques afin de pouvoir donner un avis sur le sujet.

## **Lancement du marché du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides**

Elise BOURRU indique que la connaissance des zones humides sur le territoire n'est pas encore très étendue, il y a donc un vrai travail à réaliser avec notamment des inventaires de terrain. La CLE sera associée à différentes étapes de concertation et de validation de cette étude.

## **Retour sur la formation sur le SAGE et sa gouvernance**

Elise BOURRU précise que l'un de ses rôles est de former les membres de la CLE sur les différentes thématiques liées au SAGE afin de leur permettre de monter en compétence et de s'emparer pleinement des dossiers qui leur sont présentés. Elle reste donc à la disposition des membres de la CLE pour répondre à leurs demandes d'informations ou de formations.

Michel GARCIA propose de refaire la formation sur le SAGE et sa gouvernance suite au renouvellement de la CLE, autour de septembre 2022.

## **Communication : lettre d'inf'eau du SAGE et documents disponibles sur le site web du SMTB**

Michel GARCIA précise que l'idée de la lettre d'inf'eau est aussi de garder le lien avec les acteurs de l'eau entre deux CLE.

## **Mot de clôture du Président**

Michel GARCIA indique que deux commissions thématiques auront probablement lieu entre mars et mai prochain. Une commission thématique quantitative « hydrogéologie » aura vocation à présenter plus en détail ce qu'est un inversac ainsi que les premiers résultats de recherche obtenus par le BRGM. Une visite de terrain pourrait également être proposée. Une seconde commission thématique milieux aquatiques et zones humides permettra de parler de l'entretien des cours d'eau avec une sortie terrain, et évoquer les premières avancées du diagnostic hydromorphologique selon l'avancée de l'étude.

De manière générale, la montée en compétences des acteurs de la CLE est largement encouragée sur les différentes thématiques de l'eau, afin que ce parlement de l'eau puisse s'emparer pleinement de la mission qui lui est confiée ainsi que des dossiers qui lui sont présentés. Un des moyens de monter en compétence est la formation, les membres de la CLE sont donc encouragés à faire part d'éventuelles attentes auprès de l'animatrice du SAGE. Comme évoqué plus tôt, une seconde session de la formation sur le SAGE et sa gouvernance sera proposée à l'automne, une fois la CLE renouvelée.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, le Président de la CLE donne rendez-vous aux membres en juin pour la prochaine CLE, qui sera donc avant tout une CLE de renouvellement.